

ÉVALUATION



Votre entreprise peut être amenée au cours de sa vie à procéder à une évaluation dans le cadre d'opérations de cession et d'acquisition, mais aussi dans des contextes successoraux, financiers, contentieux, etc. L'évaluation peut également s'avérer importante comme outil de gestion de votre entreprise. Dans tous les cas, cette opération complexe nécessite des compétences particulières.

NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

DANS L'ÉVALUATION DE VOTRE ENTREPRISE.



NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance** à notre expertise et à notre connaissance de votre structure.
- **Ne sous-estimez pas** la rigueur de cette démarche.
- **Soyez assuré de notre engagement** à défendre au mieux vos intérêts.

NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Indépendance et éthique garanties** conformément au Code de déontologie de notre profession.



Vous vous posez les questions suivantes :

- Dans quels cas demander une évaluation ?
- Quelle est la valeur de mon entreprise ?
- Comment évaluer mon entreprise ?
- Quels sont les risques d'une telle opération ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Acquisition, cession, restructuration, évaluation d'un actif immatériel, entrée de nouveaux associés, réalisation d'un investissement... sont autant de cas dans lesquels vous pouvez demander une évaluation.
- Nous réalisons un audit, un diagnostic et une analyse de données pour obtenir la meilleure estimation de la valeur de votre entreprise.
- Nous choisissons les méthodes d'évaluation les plus appropriées à votre situation.
- Nous vous conseillons et mettons en évidence certains points de vigilance.